



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMMISSION DES ARBITRES PV N°2 – 08/08/2025

Présidence : Halidi SOULE

Présents : FAURE Noël, Halidi SOULE (Visio), CHIRON Marc, VIAL Patrice, Sébastien OURS

Excusés : BALLAND Thierry, BERSAN Maxime, GRISONI Joël, LA CARIA Gregory, Daniel BARBOSA, Christophe GERARD.

Absents non excusés :

Assiste à la séance :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

SECTION : ADMINISTRATIF

Formation Initiale en Arbitrage (FIA) : La prochaine formation pour devenir Arbitre du District se déroulera le samedi 25, dimanche 26 et lundi 27 octobre 2025 à Gap.

31 octobre et 1er novembre 2025 Séance Formation Continue et certification de 2h.

La formation sera animée par Rémi DELMOTTE et Halidi SOULE.

➡ Inscription à la formation : [PortailClubs](#) (si prise en charge club) ou [maformation.fff.fr](#) (si prise en charge stagiaire).



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Stage de rentrée :

Il est rappelé que la C.D.A a fixé la date du stage de rentrée au samedi 30 août 2025 à 9H00 à Sisteron.

Les absents non excusés, ce qui comprend également ceux qui n'ont pas répondu au mail de convocation, seront sanctionnés d'un mois de non désignation.

Section Jeunes arbitres – Suivi des talents Arbitrage féminin :

Dans le cadre de la présentation à l'examen arbitre Ligue, les arbitres CUPILLARD Léon, BESNARD Nathan, BASNARD Nolan et LAAMRI Amin, vont bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Tout d'abord sur le terrain, avec les deux observations annuelles, ainsi que deux observations conseil / accompagnement.

Futur candidat JAL, qu'une sélection sera établie à l'issue des observations terrain, mais également théorique avec des supports attribués aux futurs candidats pour une éventuelle candidature.

La CDA enregistre la demande de Monsieur MICHEL Florian à s'inscrire à l'examen Ligue. La CDA donne un avis favorable

Il bénéficiera du même accompagnement.

Section « Désignations » :

La section désignations rappelle qu'elle doit être contactée par SMS (0668530377) ou par mail (2388046153@lmedfoot.fr) mais en aucun cas par téléphone, sauf urgence de dernière minute.

Prochaine réunion le vendredi 3 octobre à 18 heures à Sisteron